

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 02 Juin à 20 heures

L'an deux mil vingt-cinq, le **Lundi 2 Juin**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

PRESENTS : François BERROU – Michel BOUILLON – Julie CHARPENTIER – Pierrette LEHAY – Patrick BEAUPÈRE – Marie-Claude HOUDELIER – Lilian BÈGUE – Jean-François RAIMBAULT – Stéphane SABLÉ – Caroline BEAUDUCEL - Florence LAMBARÉ – Jérôme BÉNÉZET – Yannick BRUNEAU – Noémie GAIGNER – Nicolas GAUBERT

EXCUSES : Michèle DUCHEMIN - pouvoir donné à Pierrette LEHAY
Yohann FOUASSIER - pouvoir donné à Michel BOUILLON (pour les délibérations n°32 à n°35)

Secrétaire : Yannick BRUNEAU

Sans observation, le procès-verbal du 29 Avril a été approuvé à l'unanimité.

Sur proposition du Maire, trois points ont été ajoutés à l'ordre du jour, à l'unanimité des conseillers présents.

QUESTION 1 Délib. 2025-06-32	PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE
---------------------------------	--

Après exposé du message des services du « contrôle budgétaire et de la légalité » de la préfecture, ayant trait au BP 2025 « Lotissement de la Beulotière » indiquant que le déficit de fonctionnement reporté de 58 749,10 € était inscrit dans la colonne « recettes » en négatif, alors qu'il aurait dû apparaître dans la colonne « dépenses » pour le même montant.

Après constatation des reprises des résultats de 2024 dans chacune des deux sections du budget 2025 du lotissement de la Beulotière, à savoir :

- Session de fonctionnement : résultat déficitaire de 58 749,10 €
- Session d'investissement : résultat excédentaire de 157 575,27 €

et présentation des ouvertures de crédits par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **RETIRE** la délibération 2025-04-21 du 24 Mars votant le BP 2025 pour le budget annexe « Lotissement de la Beulotière » ;
- **ADOPTE** le budget primitif 2025 du lotissement de « La Beulotière » dont les deux sections s'équilibrent comme suivant :

Sections	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	494 483,26 €	494 483,26 €
Investissement	200 000,00 €	200 000,00 €
TOTAL	694 483,26 €	694 483,26 €

- **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision relative à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération remplace la délibération n°2025-04-21 du 24 Mars 2025.

QUESTION 2	AMENAGEMENT DE LA RUE DU HAUT BEAUVAIS
------------	--

a. Signature des marchés (Délib. 2025-06-33)

Monsieur le Maire reprécise le projet d'aménagement de la Rue du Haut Beauvais, travaillé avec le cabinet Atelier Bouvier Environnement (ABE), pour un coût estimatif de 363 117,50 € HT / 435 741 € TTC (Avril 2025 - phase DCE).

Vu la délibération n°2025-02-08 du Conseil Municipal en date du 10 Février 2025 validant le projet.

Vu la consultation des entreprises lancée le 14 Avril 2025 avec dépôt du dossier de consultation sur la plateforme « achatpublic.com », selon la procédure adaptée au sens du Code de la Commande Publique,

Vu la publicité faite auprès d'un Journal d'Annonces Légales parue le 16 Avril 2025.

Considérant que le cabinet ABE est en cours d'analyse des offres.

Considérant que la date prévisionnelle de commencement des travaux est le 25 Aout 2025.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés, conformément au rapport d'analyse qui sera fourni par le Cabinet ABE.
- **AUTORISE** le Maire à engager les travaux,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

b. Mission SPS (Délib. 2025-06-34)

Monsieur le Maire reprécise le projet d'aménagement de la Rue du Haut Beauvais, travaillé avec le cabinet Atelier Bouvier Environnement (ABE), pour un coût estimatif de 363 117,50 € HT / 435 741 € TTC (Avril 2025 - phase DCE).

Vu la délibération n°2025-02-08 du Conseil Municipal en date du 10 Février 2025 validant le projet.

Considérant que la commune doit nommer une entreprise pour assurer les missions de SPS (Sécurité et Protection de la Santé).

Considérant que la commune a analysé les devis de deux entreprises (suite à la sollicitation de trois entreprises), et que le devis de l'entreprise ABG Coordination est la meilleure proposition.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer le devis de l'entreprise ABG Coordination pour un total de 1 350 € HT / 1 620€ TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

QUESTION 3	COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES
------------	-------------------------------

a. Tarifs restaurant scolaire – Année 2025-2026 (Délib. 2025-06-35)

Sur proposition de la commission Enfance-Affaires scolaires, après délibération et à
16 POUR - 1 CONTRE - 0 ABSTENTION

le Conseil Municipal **VALIDE** les tarifs du service « Restaurant scolaire » ci-dessous applicables au 1^{er} Septembre 2025.

Rentrée Septembre 2025			
Restaurant scolaire (périodes scolaires)	Enfants	QF ≤ 800	0,90 €
		800 < QF ≤ 1000	1,00 €
		QF > 1000	4,10 €
	Stagiaires, apprentis, agents Restauration, Ritournelle		4,10 €
	Enseignants, autres agents		7,00 €
Absence d'inscription ou désinscription hors délai		4,10 €	
En cas de non-respect des règles d'inscriptions (absence injustifiée, désinscription hors délai ou présence sans inscription) : une pénalité d'un montant de 4,10 € sera appliquée			

b. Tarifs services périscolaires – Année 2025-2026 (Délib. 2025-06-36)

Sur proposition de la commission Enfance-Affaires scolaires, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal **VALIDE** les tarifs des services extrascolaires ci-dessous applicables au 1^{er} Septembre 2025.

Périscolaire LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	Rentrée Septembre 2025	
	Non imposable	Imposable
Péri matin	1,75 €	1,85 €
Péri soir	1,75 €	1,85 €
Sport découverte / Sport Loisirs	1,75 €	1,85 €
En cas de non-respect des règles d'inscriptions (absence injustifiée, désinscription hors délai ou présence sans inscription) : une pénalité du montant du service sera appliquée.		

Périscolaire MERCREDI	Rentrée Septembre 2025	
	Non imposable	Imposable
Péri matin 7h30/9h	1,75 €	1,85 €
Activité Matin 9h/12h	3,50 €	3,70 €
Repas 12h/13h30	4,10 €	4,10 €
Activité Après-midi 13h30/15h30	1,75 €	1,85 €
Activité Après-midi 15h30/17h	1,75 €	1,85 €
Péri soir 17h/18h30	1,75 €	1,85 €
En cas de non-respect des règles d'inscriptions (absence injustifiée, désinscription hors délai ou présence sans inscription) : une pénalité du montant du service sera appliquée.		

Croq'Loisirs, Jeunesse et Passerelle	Rentrée Septembre 2025	
	Non imposable	Imposable
Repas (acheté auprès de la maison d'accueil)	4,10 €	4,10 €
ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) Passerelle	Activité Matin	3,85 €
	Activité Après-midi	3,85 €
	Péri matin	1,75 €
	Péri soir	1,75 €
COMMUNE		
ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) Passerelle	Activité Matin	5,90 €
	Activité Après-midi	5,90 €
	Péri matin	1,75 €
	Péri soir	1,75 €
HORS COMMUNE		

En cas de non-respect des règles d'inscriptions (absence injustifiée, désinscription hors délai ou présence sans inscription) : une pénalité du montant du service sera appliquée.

Activités ponctuelles (non imposable)	Prix de l'activité
Activités ponctuelles (imposable)	Prix de l'activité + 3%

c. *Modification du règlement intérieur des services périscolaires (Délib. 2025-06-37)*

Après présentation par Julie CHARPENTIER, Adjointe, des modifications proposées par la commission au règlement intérieur des services périscolaires (accueil loisirs, accueil périscolaires, activités sportives, restaurant scolaire et trajets) concernant :

- La mise à jour du dossier individuel de l'enfant, en cas de changement (coordonnées, situation familiale etc ...);
- Le montant de la pénalité en cas de non-respect des règles d'inscription, pour le service restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **VALIDE** le règlement tel que présenté et joint à la présente décision.
- **AUTORISE** son application dès le 25 Aout 2025.

QUESTION 4 Délib. 2025-06-38	CONTRE-LA-MONTRE REGIONAL DE CYCLISME SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « LAVAL CYCLISME 53 »
---	--

Dans le cadre du « Contre-la-monte régional de cyclisme » organisé sur la commune par Laval Cyclisme 53, le samedi 10 mai dernier, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle afin de participer aux frais d'organisation (en particulier les repas des coureurs et des bénévoles) pour un montant de 1500 €.

Aussi sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1500€ à l'association du « Laval Cyclisme 53 », cette somme sera prélevée sur le crédit « divers » du tableau des subventions portées au budget primitif 2025.

QUESTION 5 Délib. 2025-06-39	FETE DE LA MUSIQUE 2025 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « LE P'TIT MARCHE »
---	--

Mme CHARPENTIER Julie, ne prend part ni aux délibérations ni au vote.

Dans le cadre de sa « Fête de la musique » du 6 Juin prochain, « Le P'tit Marché » a sollicité une subvention auprès de la commune, de façon à pouvoir équilibrer son budget.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle afin de participer aux frais d'organisation.

Aussi sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 250€ à l'association du « Le P'tit Marché », cette somme sera prélevée sur le crédit « divers » du tableau des subventions portées au budget primitif 2025.

QUESTION 6 Délib. 2025-06-40	FETE DE LA MUSIQUE 2025 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « LE TRIANON »
---	---

Dans le cadre de sa « Fête de la musique », l'association « Le Trianon » a sollicité une subvention auprès de la commune, de façon à pouvoir équilibrer son budget.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle afin de participer aux frais d'organisation.

Aussi sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 250€ à l'association du « Le Trianon », cette somme sera prélevée sur le crédit « divers » du tableau des subventions portées au budget primitif 2025.

QUESTION 7	COMPTE-RENDU COMMISSION AMENAGEMENT / BATIMENT
-------------------	---

- ↳ Un devis a été demandé auprès de l'entreprise BGTP pour la réfection de la moitié des allées du Bassin de la Salais et du Parc de Morfelon.
- ↳ Une présentation du dossier de candidature adressé à VVF pour le maintien de la fleur a été faite aux membres de la commission. Jérôme BENEZET et Lilian BEGUE sont les élus référents pour représenter la commune lors de la visite du jury le vendredi 27 juin prochain.
- ↳ Jérôme BENEZET a fait un point sur la gestion des moutons d'Ouessant. Il y a eu quelques naissances en avril et l'association Gémo a réalisé le changement du bélier le 4 juin.
- ↳ Une demande de devis a été faite auprès de Plein Ciel pour le renouvellement des illuminations de Noël. Afin de limiter le coût, la commission a décidé de prendre un contrat sur 4 ans avec possibilité de modifier les décorations tous les deux ans. Le coût total TTC est de 3 475,37 €.
- ↳ Dans le cadre de l'aménagement d'une MAM dans les locaux de l'ex-trésorerie, le dépôt de la déclaration préalable a eu lieu le 20 Mai. La remise du projet définitive a été réalisée le 27 Mai. La mairie a envoyé (le 27/05) le dossier de changement de type ERP aux services SDIS, afin de pouvoir changer la catégorie appliquée à ce bâtiment.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Village d'Avenir :** Atelier élu le Jeudi 15 Mai dernier. Prochaine réunion le 10 Juillet à 14h30.
 - **Journée citoyenne :** a eu lieu le 24 Mai dernier et a réuni environ 70 personnes.
 - **Passerelle « Rue Saint-Gilles/Morfelon »** l'implantation est faite. Les travaux redémarreront fin juin.
 - **Travaux Rue Principale :** le traçage des passages piétons a eu lieu le 2 juin.
 - **Lotissement Beulotière :** Les travaux d'aménagement de voirie (2ème tranche) se poursuivent.
 - **Logements Méduane Habitat :** Rappel – l'inauguration des logements aura lieu le jeudi 12 Juin à 15h. Suivie d'un pot de l'amitié en mairie.
 - **Comice agricole :** Samedi 28 Juin au Genest-Saint-Isle.
 - **Une opération de collecte d'anciens téléphones :** du 5 juin au 5 juillet prochain, la mairie devient point de collecte. Les téléphones collectés seront soit reconditionnés soit recyclés par l'Atelier du Bocage. Tous les téléphones sont acceptés qu'ils soient fonctionnels ou non, tactiles, à clapet ou à touches. Ils seront vidés de toutes les données personnelles grâce à des logiciels certifiés. Cette collecte organisée par Laval Agglomération, avec le soutien de l'éco organisme Écosystem, permettra également d'offrir un lot de téléphones reconditionnés à des structures d'insertion (ou de personnes en difficultés) lors de l'arrivée du Tour de France le 12 juillet.
 - **Malle solidaire :** Inauguration de la friperie « La Malle Solidaire » le 23 mai dernier.
 - **« L'Hôtel du libre-échange » :** pièce de théâtre le 9 juillet prochain.
 - **Inauguration Bassin de la Salais :** Aura lieu le 18 Juin à 14h.
 - **Présentation des activités du CCAS**
-
- **Séances du CM au 1er semestre 2025 :** Lundi 07 Juillet, Lundi 01 Septembre, Jeudi 9 Octobre, Jeudi 13 Novembre et Lundi 08 Décembre.